



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL-SEANCE ORDINAIRE du vendredi 10 avril 2026

Légalement convoqué le 04 avril 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance d'installation le vendredi 10 avril 2026, à 19h, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Séverine DEBUS, Maire.

Présents : Mmes et MM. Jean-Claude RUGGERI, Anne-Claude FERRY, Quentin MOLLARD, Fouad SALAH, Charlotte COGNAT, Thierry PLANÇON, Daphné CORDIER, Muhammed YLMAZ, Bertrand BONNAMOUR, Franck RODRIGUES, Catherine LANÇON, Salih BERTAN, Damien LAMBERT, Jean-Pascal THOMASSET, Renaud DONZEL, Bernard TAVERNIER, Isabelle LAGNIER, Annick SERRE (arrivée à 19h30)

Absents excusés : Bénédicte DA MOURA pouvoir à Anne-Claude FERRY, Elena MIKHAILIOUK pouvoir à Jean-Claude RUGGERI, Françoise BAILLY pouvoir à Bertrand BONNAMOUR, Maëlys AGUAYO pouvoir à Séverine DEBUS

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 19

Nombres de pouvoirs : 4

Nombre de membres votants : 23

**DL 2026-35 : Désignation du représentant de la commune auprès de l'association
« Main dans la Main »**

Comme à chaque renouvellement de conseil municipal il convient de procéder à la désignation des représentants des communes dans différents organismes.

L'article L2121-21 du CGCT prévoit que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination il est procédé par un vote à bulletin secret à la majorité absolue à 2 tours. si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Néanmoins ce même article offre la faculté au conseil municipal de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Aussi le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité de recourir au vote à main levée afin de procéder à la désignation du représentant de la commune de Nantua auprès de l'association « Main dans la Main ».



DEPARTEMENT DE L'AIN – COMMUNE DE NANTUA

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 17/04/2026

ID : 001-210102695-20260410-202635-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL-SEANCE ORDINAIRE du vendredi 10 avril 2026

Madame Catherine LANÇON a ainsi été désignée à l'unanimité représentante de la commune de Nantua auprès de l'association « Main dans la Main ».

Le Maire,

Séverine DEBUS



Le Secrétaire de Séance;

Damien LAMBERT

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Nantua le.....

Publication ou affichage le

Séverine DEBUS, Maire de Nantua